

sur lesquels le commerce se repose et qu'il ne peut manquer sans ébranler tout l'édifice. Nous espérons que cette réflexion stimulera un peu le zèle de MM. les employés et qu'ils sentiront que pour bien faire leur devoir il ne suffit pas d'aller mécaniquement passer quelques heures par jour au bureau.

A propos de postes, nous apprenons que certaine malle qui s'était trouvée égarée vient d'être retrouvée près d'Ogdensburgh. Le pauvre diable qui l'avait, on escamoté ou trouvée sur le chemin du Roi, a commencé par examiner si son contenu ne renfermait rien de sa convenance, pour son assurance, il fallut ouvrir les lettres; On les ouvrit; lettres d'affaires, lettres d'amis, lettres d'amour qui ne contenaient rien, furent impitoyablement livrées aux flammes, on brûla également celles qui renfermaient de bons billets de banque, mais on fit grâce à ceux-ci, il y en avait un bon nombre, mais pas assez pour le gentilhomme qui les avait trouvés sur le grand chemin et qui voulait devenir riche tout d'un coup. Deux cent louis étaient promis à celui qui ferait retrouver la malle perdue. Notre homme voulut les gagner, il s'en est vu donc porter la valise à l'administration. Il y avait laissé les lettres de change qu'il n'aurait pu escompter et il croyait avoir fait preuve de générosité. La police, qui est toujours rude dans ses manières, n'en juge pas ainsi, elle lui demanda compte des lettres et des billets de banque. Le pauvre homme ne savait pas tenir de comptes et la police, prenant avantage de son ignorance, trouva qu'il était coupable, au moins de curiosité mal placée et sur cela lui procura un logement dans la prison, remettant à un autre temps le paiement des deux cents louis qu'il avait mérités en produisant la MALLE.

Nous éprouvons la plus vive satisfaction en adressant nos sincères remerciements aux personnes charitables qui sur l'appel que nous avons fait à leur générosité, dans notre dernier numéro, se sont empressées de venir au secours de la malheureuse famille L. M. Nous ne pouvons nous empêcher de remercier particulièrement l'intéressant jeune homme, qui, non content d'avoir fait à ces enfants un don considérable en argent, leur a apporté lui-même des provisions. La crainte de blesser sa modestie est la seule considération qui nous fait résister à l'envie de le nommer.

Le chef de la famille que nous avons recommandée à la charité publique, vient d'obtenir une place à l'hôpital de Montréal, mais sa femme et ses enfants, privés du fruit de son travail, seront dans la plus affreuse misère si les personnes charitables ne viennent à leur secours, une collecte faite dans le village, les mettrait à l'abri du besoin pour quelque temps. Nous espérons que quelqu'un se chargera de cette bonne œuvre.

Deux bruits ont circulé depuis quelques jours, relativement à la Chambre d'Assemblée; mais nous n'avons encore reçu aucune nouvelle positive, au moment de mettre notre feuille sous presse. Plusieurs membres du Parlement Provincial sont de retour dans leur foyers et de cette circonstance on infère que la Chambre était prorogée, ou s'était dissoute d'elle-même. Si cela est ainsi, nous savons au moins qu'avant de se séparer, nos représentants ont pourvu aux besoins pressants du pays. Le 7 Mars la Chambre a renouvelé le bill pour régler le nombre des passagers, en égard à la capacité des vaisseaux, et la réception du rapport du comité sur la quarantaine. Elle a aussi continué le bill pour le jury, sur les débiteurs insolubles, sur la qualification des juges de paix, sur les Cours de Commissaires pour la décision Sommaire des petites Causes &c. &c.

Nous croyons que le bill sur l'éducation est aussi du nombre de ceux qui ont été renouvelés. Mais, comme nous l'avons déjà observé, cet acte avait besoin d'être revu et nous espérons que la Législature y ferait les changements qui sont réclamés par l'expérience. Si la chambre s'est séparée nous devons attendre l'année prochaine, pour voir réaliser notre espoir.

Il est encore un autre objet sur lequel nous comptons appeler l'attention de nos députés. Nous voulons parler de la nécessité d'avoir un bureau d'enregistrement d'hypothèques dans chaque Comté nous n'entreront pas aujourd'hui dans la discussion de cet objet important, sur lequel nous reviendrons avant peu. Nous connaissons les objections qui ont été mises en avant contre le projet, mais elles sont de nature à être aisément réfutées. Nous nous contenterons de dire aujourd'hui que, parmi les pays civilisés le Canada est peut-être le seul qui soit privé de cette utile institution.

LA COUR DU BANC DU ROI.—S'est occupée pendant 4 jours du procès des deux frères Jones du Village de Sorel, prévenu du meurtre de Louis Marcoux, tué d'un coup de fusil, lors des dernières Elections, un grand nombre de témoins ont été entendus, tant à charge qu'à décharge des accusés, enfin cette cause, qui occupait l'attention publique à un haut degré et dont les débats avaient commencé le 4 Mars s'est terminée samedi dernier par l'acquiescement des accusés qui ont été mis sur le champ en liberté. Voici le nom des jurés qui ont siégé dans cette affaire.

H. Payment dit Larivière.	Don. M. Martin.
Alexis Pouton,	Geo. S. Leroy.
Pierre Pouton.	C. Bernard dit Blanchard
J. B. Chagnon,	Patrick Drumgoold.
Alexis Taillefer,	John Daly.
Donald Fraser,	John Drew.

MR FINLAY ci-devant Marchant de Montréal est décédé dernièrement à Madère.—C'est avec plaisir que nous publions l'exacte liste suivante des legs de ce monsieur aux institutions publiques et charitables de Québec et Montréal. L'impartialité dont il a fait preuve dans son choix, démontre son caractère indépendant, ses sentiments libéraux, et les vues étendues qui ont marqué sa conduite. La somme de 2,800 louis ainsi léguée, ne forme qu'une partie des dons provenant de cette aisance que lui avaient procuré une profession laborieuse et remplie d'obstacles. R. H. GAIRDNER, écuyer, avocat, de cette, cité à ce que nous apprenons, est l'exécuteur testamentaire de M. Finlay.

LEGS AUX INSTITUTIONS PUBLIQUES ET CHARITABLES PAR FEU WILLIAM FINLAY, ECUYER.

Hôpital-général de Montréal,	£1000
Aux pasteurs des églises suivantes, pour en faire la distribution parmi les pauvres de leurs congrégations respectives:—	
L'église Paroissiale catholique de Québec.....	100
Saint-Roch do. do.....	100
Saint-Patrick, do.....	100
Eglise Episcopale (Québec),.....	100
Saint-André, (Presbytériens),.....	100
Saint-Jean, do.....	50
Wesleyan,.....	50
A la Corporation de Québec, pour l'amélioration de la Basse-Ville,.....	1000
Bibliothèque de Québec,.....	200

£2800

GAZETTE DE QUEBEC.

BUREAU DU SECRETAIRE DE LA PROVINCE. Québec, 4e Mars, 1835.

Il a plu à Son EXCELLENCE LE GOUVERNEUR EN CHEF de faire les appointements suivans, savoir:—

John M. Callum, écuyer, pour être Commissaire pour la Décision Sommaire des Petites Causes, dans et pour la Seigneurie de La Cole, sous l'Acte 3, Guillaume IV, Chap. 34, conjointement avec Merritt Hotchkiss et Joshua Odell, junr. écuyer, déjà nommés.

Joseph Power Bradley, écuyer, pour être Procureur, Solliciteur et Conseil dans toutes les Cours de Justice de Sa Majesté en cette Province.

DECES.

Décédé.—A Montréal, le 3 de ce mois, à l'âge de 71 ans M. JEAN NADEAU, ancien et respectable citoyen de cette ville.

—A Grondines, subitement, le 5, le Révérend Messire HOT DIT LAFEVILLADE, Curé du lieu, âgé de près de 60 ans.

AVIS DIVERS.

A VENDRE

A des conditions faciles un superbe ETALON de race métis, avantageusement connu par les beaux POULAINS qu'il a produit ce CHEVAL est âgé de SEPT ANS réunit toutes les qualités désirables dans un ETALON, s'adresser à L'OFFICE DE L'IMPARTIAL pour connaître les conditions qui seront avantageuses. Laprairie, 9 Mars, 1835.

LES PERSONNES, à qui le Soussigné a prêté des LIVRES, sont instamment priées de les lui faire parvenir le plutôt qu'il leur sera possible. N. D. J. JAUMENNE. Laprairie 19 Février, 1835.

AVERTISSEMENTS.

ATTENTION!!!

NOUS prions Messieurs nos ABONNES qui n'ont pas encore payé le premier trimestre de leur Souscription à L'IMPARTIAL de vouloir nous le faire parvenir avec le montant du second commencé le 29 FEVRIER dernier. Nos Sousscripteurs de Montréal pourront faire leur paiement dans les mains de M. BENJAMIN STARNES, Ecuyer Marchant, près du Marché-Neuf, vis-à-vis la Maison neuve de M. Rasco. Laprairie, 12 Mars, 1835.

A VENDRE à des conditions très avantageuses et à des termes de paiement faciles pour l'acquéreur UNE TERRE située dans la Paroisse de St. Isidore à une lieue de distance de l'Eglise, bien boisée en Pin, Epinette et autres bois, de trois arpents de front sur vingt cinq de profondeur, sa deventure sur le grand chemin qui conduit à la Paroisse Ste. Martine et aux Etats-Unis. Cette propriété offre des grands avantages pour les commerçans en bois, qui en tirant parti du bois trouveront un sol très productif.

Pour plus grandes particularités et les termes de paiement on pourrait s'adresser à cette Imprimerie ou au Propriétaire Soussigné.

HYACINTHE GUERIN.

Laprairie, 11 Décembre, 1834.

ATTENTION!!!

MONSIEUR N. D. J. JAUMENNE, ayant régné la place d'Instituteur qui lui avait été conférée par Messieurs les Syndics du premier Arrondissement d'Ecole du district de Laprairie a l'honneur d'informar les pères de familles qu'il donnera chez lui, ou dans le Village, des leçons de Grammaire et d'Orthographe Française aux jeunes gens qui désireraient se perfectionner dans l'étude de cette langue. Il pourra également enseigner la Géographie et l'Arithmétique aux personnes qui le désireront.

Le prix de ses leçons sera modéré et proportionné au nombre de jeunes gens qui se réuniront. Laprairie, 11 décembre.

A REPARER ET A NETTOYER, PIANO-FORTE ET HORLOGES.

LES PERSONNES qui ont des PIANO-FORTES à réparer et à accorder, ainsi que des HORLOGES ou PENDULES à nettoyer ou à arranger, peuvent s'adresser au BUREAU de L'IMPARTIAL, où on leur indiquera une personne habile dans les deux genres. Laprairie, 11 décembre.

A VENDRE

A CETTE IMPRIMERIE.

SOMMATIONS, Subpoena, Rgles de Cour, Exécutions, Saisies Arrêts. Saisies Gageries, à l'usage des Messieurs les Greffiers des Commissaires pour la décision sommaire des petites Causes, Contrat de Vente, pour Messieurs les Notaires, et Proc. Verbeaux de Saisie pour Messieurs les Huissiers. Laprairie, 11 décembre, 1834.

Imprimé et publié tous les Jendis

PAR

RAYMOND ET JAUMENNE.

CONDITIONS DE L'IMPARTIAL.

Ce Journal se publie tous les JEUDIS soir. Le prix de l'abonnement est de TROIS PIASTRES par année, outre les frais de poste, payable par trimestre et d'avance. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant leur semestre échu, et payer leur arrérages.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s 6d. et pour chaque insertion subséquente 7½d. dix lignes et au-dessous 3s. 4d. de 10d. pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de 10 lignes, 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. pour chaque insertion subséquente.

Nous publierons les annonces qui nous seront adressées, jusqu'à ce que nous ayons reçu ordre de continuer.